

La laïcité dans les programmes des partis politiques

Micheline Milot, Ph.D.
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

La diversité qu'on ne voit pas...

La laïcité est un sujet hautement controversé au Québec depuis quelques années, en lien direct avec la visibilité des appartenances religieuses, et plus particulièrement, avec les demandes d'accommodements raisonnables pour motifs religieux. Fait surprenant : le thème de la laïcité ne se retrouve que dans deux programmes électoraux, ceux du PQ et de la CAQ. Le silence de QS et du PLQ étonne. On sait que la question de la laïcité a suscité la division au sein de QS et que les initiatives du PLQ, quoique positives, ont rencontré de vives oppositions (notamment de la part du PQ et du Conseil du statut de la femme). Ce silence stratégique de QS et du PLQ peut être interprété soit comme une crainte de froisser les susceptibilités sociales ou internes aux partis, soit comme un déni d'un enjeu qui a pourtant des répercussions sur l'intégration et l'acceptation sociale de la diversité.

Le PQ et la CAQ annoncent des mesures audacieuses, parfaitement similaires : 1) proclamation de la laïcité de l'État du Québec, 2) adoption d'une charte de la laïcité et 3) amendement de la version actuelle de la Charte québécoise des droits et libertés afin que l'égalité des hommes et des femmes prédomine sur tout autre droit. Toutefois, le cadre de présentation de ces propositions diffère passablement d'un programme à l'autre.

Des divergences idéologiques

Le PQ fait de cette triple promesse une partie intégrante de son projet de souveraineté nationale. Elle apparaît en effet dès la première section du programme du PQ : « Agir en gouvernement souverainiste », où souveraineté, laïcité et identité sont liées. Pour sa part, la CAQ présente sa proposition au 90^e rang (sur 94 propositions), comme « conclusion au débat sur les accommodements religieux ». La nécessité de la laïcité pour le PQ s'ancre dans la « nouvelle » citoyenneté qui fera l'objet d'une loi précisant ses « modalités d'attribution ». Le programme du parti ne fait absolument aucune mention de la diversité culturelle et religieuse du Québec, se limitant à l'affirmation que tous les agents de la fonction « publique et parapublique » devront s'abstenir de porter un signe religieux.

Aucun diagnostic ne semble nécessaire au PQ pour imposer ce régime de restriction légitimé par la notion de laïcité. Dans une société aussi profondément sécularisée, où les règles institutionnelles de fonctionnement sont foncièrement laïques, on ne peut que s'interroger sur les fondements d'une telle restriction. On ne dispose d'aucune étude qui prouverait qu'un fonctionnaire qui porte un signe religieux se montre partial ou discriminatoire dans son travail. Comme la confection des lois et règlements n'est déterminée par

aucune autorité religieuse, il n'y a pas de lien significatif entre le port d'un signe religieux et la prestation d'un service dans une institution publique. Il en va autrement des signes d'allégeance politique, puisque les lois et les réglementations ont été adoptées par l'un ou l'autre des partis : exhiber son allégeance politique peut alors entrer en contradiction avec l'application d'une norme adoptée par un autre parti politique.

La CAQ a le mérite d'aborder le thème de la laïcité dans le cadre d'une « ouverture et compréhension mutuelle » (marquant ainsi sa distance avec les positions adéquistes passées). Il s'agit du seul programme qui aborde de manière claire la question de la diversité de la société québécoise. À un Québec dont l'identité est présumée en péril par le PQ, la CAQ situe au contraire le Québec dans les grandes transformations de population que connaissent toutes les sociétés occidentales. En affirmant que « le Québec de demain sera celui de la diversité [...] notamment religieuse », la CAQ n'impose pas à priori une conception de la laïcité chapeautant une identité citoyenne, mais un processus pour baliser « les rapports entre les Québécois de toutes origines dans l'avenir ».

Des positions qui sont inquiétantes

Contrairement au PQ, la CAQ évite d'exiger une « apparence » de neutralité chez les fonctionnaires (sauf ceux en haute autorité, restriction non argumentée). Cette exigence aurait pour effet de créer une discrimination systématique. À cet égard, le PQ se trouve en contradiction avec un autre élément de son programme, celui de favoriser « la participation des femmes à la vie politique scolaire, municipale et nationale » : nous savons tous que ce qui est principalement dans la mire du PQ, c'est le port du voile chez les femmes musulmanes, que l'on y soit favorable ou non. Brandir la peur des extrémismes religieux, comme le font si allègrement certains candidats du PQ, relève davantage de la démagogie que d'une position reposant sur des faits documentés par des analyses sérieuses.

Bien que la laïcité ne m'apparaisse pas le thème le plus important parmi les enjeux sociaux actuels qui exigent un bon coup de barre de la part de la gouvernance politique, le fait qu'un seul programme aborde l'enjeu de la diversité culturelle et sociale du Québec reste troublant. Alors que l'on a assisté, à répétition, à des sociodrames de québécutude depuis la commission Bouchard-Taylor, cette omission de la part de QS, du PLQ et du PQ ne paraît pas de bon augure.

Quant à l'intention d'affirmer la laïcité de l'État (PQ et CAQ), on pourrait trouver qu'il s'agit là simplement d'un combat d'une époque révolue, tant il est patent que l'État québécois n'est subordonné à aucune religion dans le déploiement de ses politiques et la définition de ses lois. L'adoption d'une charte de la laïcité semble néanmoins, dans chacun des deux programmes, une évidence sans autre forme d'explication. Or, pourquoi une telle charte? Ne se réduira-t-elle pas à une liste d'interdictions (signes religieux, accommodements raisonnables), visant à restreindre la liberté de conscience et la liberté d'expression, si chèrement acquises au fil du dernier siècle? Il y a véritablement matière à s'inquiéter lorsque cette annonce d'une charte de la laïcité se double d'une volonté d'amender (PQ et CAQ) la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, quitte à invoquer une clause dérogatoire dans un domaine aussi fragile que celui de l'égalité et des libertés fondamentales.

Tout se passe comme si nos partis politiques voulaient nous faire croire que les religions disposent encore, dans notre société, d'un réel pouvoir politique et d'une capacité indiscutable d'influencer la vie politique, sociale et individuelle, alors même que les leaders religieux, toutes tendances confondues, désespèrent dans leur vaine tentative de rejoindre leurs adhérents. Cela n'empêche pas que des citoyens prennent appui sur leurs allégeances religieuses pour fonder leur participation sociale et politique : c'est là l'un des premiers fruits qu'ait donné l'invention démocratique, soit de réduire les croyances à l'état d'opinions.

Voir aussi :

Laïcité, un débat sans frontières avec Micheline Milot :
<http://www.youtube.com/watch?v=vftdUSj2ATs>

La laïcité :
<http://www.novalis.ca/Product.aspx?ids=1230808>